

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
**Conseil Municipal du 18 octobre 2018**

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	4
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	25
voix contre :	6

***Aujourd'hui jeudi 18 octobre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 12 octobre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) - Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) - M. Noël BELLLOT (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) –

**ETAINT ABSENTS**

Mme Jeanine PROVOST – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**STATIONNEMENT PAYANT- VOIE PUBLIQUE**

**2018.149**

**Modification des modalités de fonctionnement du parc de stationnement en enclos « salle verte »**

Le Conseil Municipal avait approuvé le 17 juillet 2017, la création du parc de stationnement fermé dit « en enclos » parking de la salle verte.

Les modalités de fonctionnement de ce parc de stationnement avaient été fixées par délibération du 25 janvier 2018, notamment :

- la période annuelle (01 juin au 30 septembre),
- les jours (7/7 jours de 09h00 à 17h00),
- les tarifs (paiement en continu sur la plage horaire - 2€00 TTC de l'heure les 4 premières heures de stationnement puis 1€00 TTC de l'heure les heures suivantes)

Le 19 juin 2018, le Conseil Municipal avait modifié la période de stationnement payant comme suit :

- Du 01 juillet au 31 août inclus, exception faite pour 2018, la période considérée pour des raisons d'ordre technique étant fixée du 02 juillet à 14h au 31 août à 12h.

Considérant qu'après une première période initiale de fonctionnement de 4 mois, ramenée ensuite à 2 mois, il a semblé indispensable de mener une nouvelle réflexion sur le devenir du parc en enclos de la salle verte.

Il est donc proposé aujourd'hui à l'assemblée de modifier le nombre de places à caractère payant du parc en enclos « salle verte » ainsi que la période de paiement comme suit :

nombre de places payantes : 44 (au lieu de 139 places).  
période de paiement du 01 janvier au 31 décembre, 7/7 jours, de 9h à 17h.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 6 voix contre, (groupe Cognac d'Abord !) + (groupe Rassemblement Bleu Marine Pour Cognac),**

**MODIFIE le nombre de places à caractère payant du parc en enclos « salle verte », ainsi que la période de paiement comme suit :**

**nombre de places payantes : 44 (au lieu de 139 places).  
période de paiement du 01 janvier au 31 décembre, 7/7 jours, de 9h à 17h.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Pour Le Maire absent,  
Le Maire Adjoint,

*Patrice SEDLACEK*  
Patrice SEDLACEK